

Relais Assistants Maternels Itinérant, Parents, Enfants Commune de Fillière

300 Rue des Fleuries, Thorens Glières
74570 Fillière —Tel : 04 50 22 45 43
Email : ram@commune-filliere.fr

Pour tous renseignements contactez :

Christine Axensalva, responsable du RAM

Accueil téléphonique :

- Lundi - Mardi - Mercredi et Jeudi de 14h à 15h30

Accueil personnalisé :

(Prendre contact avec la responsable pour fixer un RDV)

- Mardi de 17h30 à 19h30

- Jeudi de 16h30 à 18h30

Le RAM est fermé le mercredi matin et le vendredi après-midi

Temps d'accueil collectif : 9h-11h

Pour les assistants maternels et les enfants accueillis

Lundi : St Martin Bellevue - **Mardi :** Thorens-Glières

Jeudi : Nâves-Parmelan - **Vendredi :** Evires 9h15- 11h15

COMMUNE DE FILLIÈRE



Aviernoz



Evires



Les Ollières



Saint Martin
Bellevue



Thorens-Glières

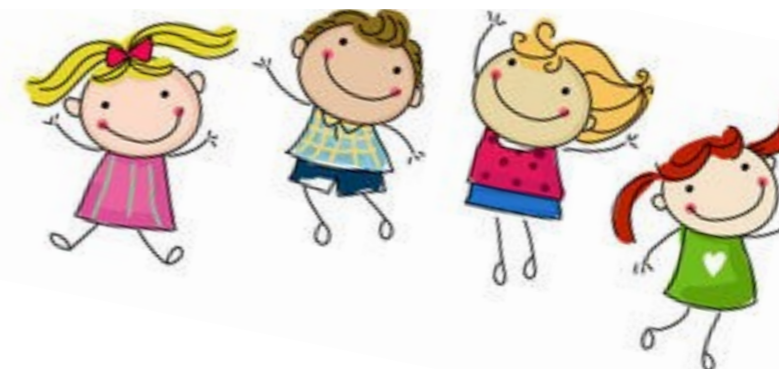
Relais Assistants Maternels, Itinérant, Parents, Enfants

Espace
ressources



Accompagnement

Information



RAM Commune de Fillière, 300 rue des Fleuries Thorens-Glières
74570 Fillière Tel : 04 50 22 45 43- Email : ram@commune-filliere.fr

A quoi sert un RAM ?



Le Relais Assistants Maternels (RAM) est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges au service des professionnels de l'accueil individuel (Assistants Maternels et des Gardes d'enfants au domicile des parents).

Il est mis en place afin d'améliorer l'accueil du jeune enfant au domicile de l'Assistant Maternel



La Commune de Fillière, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Savoie et en collaboration avec le service de la Protection Maternelle et Infantile (Conseil Départemental), a souhaité créer cette structure de proximité afin d'être à l'écoute des besoins des familles et des professionnels de l'accueil individuel.

Ce service public est gratuit, neutre et ouvert aux habitants de la Commune de Fillière



Le Relais Assistants Maternels n'est pas

- un lieu d'accueil pour les enfants.
 - Un service juridique, il ne pourra en aucun cas délivrer de conseil juridique, cela relevant de la compétence d'un juriste.
- De ce fait, la responsabilité de la responsable et de la Commune de Fillière ne peuvent être engagées

C'est pour Qui ?



Les parents ou futurs parents pour :

- ◇ Une information sur les modes d'accueil sur le territoire
- ◇ Un accompagnement dans la recherche d'un mode d'accueil
- ◇ Un accompagnement dans les démarches administratives (contrat de travail, prestations Sociales, information général sur les droits et devoirs du parent/employeur)
- ◇ Une écoute et un soutien dans votre rôle de parent/employeur



Les professionnels de l'accueil individuel et les Candidats à l'agrément pour :

- ◇ Une information sur l'agrément, le statut, la profession, les droits et devoirs
- ◇ Un accompagnement dans les démarches administratives (contrat de travail, PMI, CAF...)
- ◇ Un soutien et un lieu ressource (écoute, conseil ...)
- ◇ Une valorisation du métier par le biais de la formation continue
- ◇ Des temps de rencontres pour partager les expériences, les pratiques afin de s'enrichir mutuellement et des temps d'animation pour rencontrer d'autres collègues d'autres enfants pour partager des activités d'éveil



Les enfants pour :

- ◇ Des temps de rencontres et de partage avec d'autres enfants et d'autres adultes
- ◇ Des découverte des nouvelles activités d'éveil dans le respect et la bienveillance de l'enfant
- ◇ Une ouverture sur l'extérieur